

Comparaison du programme 2016 vs 2015

Mesures	Propositions 2015 non signées par CFDT et CGT	Programme unilatéral appliqué en 2015	Programme 2016 signé par CFDT et CFE-CGC
AG (collaborateurs niv 1 à 5)	0,3 % avec un mini de 25€ (talon)	0,2% sans talon	21,15 € mensuels uniformes, pas d'AG
AI (collaborateurs niv 1 à 5)	1,5%	1%	1,3%
AI (ing, cadres et niv 6)	1,85%	1,5%	1,85%
Budget spécifique promo	0,15%	0%	0,15%
% de ingénieurs, cadres et niv 6 augmentés	96 % avec un mini de 1%	96 %	96 % avec un mini de 1%
Budget spécifique jeunes embauchés (engagement de la Direction)	Affecté aux jeunes embauchés de 2011, 2012 et 2013	Affecté aux jeunes embauchés de 2012, 2013 et 2014	Affecté aux jeunes embauchés de 2013 et 2014.
Plancher mini 13^e mois	1,65 fois salaire mini ou 3350€ si niv 5 ou 3800€ ing/cadres/ niv 6	0 €	1,65 fois salaire mini ou 3400€ mini si niv 5 ou 3850€ mini ing/cadres/ niv 6
Garantie d'augmentation pluriannuelle	6%	0%	3%
Cesu	1200€	1200€	1300 €
Prise en charge Transport (navigo)	50%	50%	60%
Budget égalité Homme Femme	0,15%	0,1% Budget spécifique à l'accord Egalité H/F	0,1 % Budget spécifique à l'accord Egalité H/F

Quelques points à relever

Concernant les collaborateurs jusqu'au niveau 5 :

- Fusion des 2 mesures d'AI en 1 seule
- Avancée de la mesure au 1^{er} avril
- Suppression de l' AG et remplacement par une mesure uniforme de 21,15€.

Concernant les ingénieurs, cadres et niveaux 6 :

- En cas d'attribution d'une AI, un minimum de 1% est garanti
- La distribution des AI en 2016 sera similaire à celle pratiquée en 2015 (96% seront augmentés).
- Les jeunes embauchés en 2013 et 2014 feront l'objet d'une attention particulière et ne seront pas oubliés contrairement à ce qui a été dit par d'autres organisations syndicales



Ces négociations se sont encore faites dans un cadrage imposé par Safran et cette année avec un nombre de réunions réduit, ce qui a d'ailleurs conduit la Direction à faire une interruption de séance le 16 mars pour revenir à la table des négociations avec de nouvelles propositions.

Ce sont ces dernières qui ont conduit la Cfecgc à se déclarer signataire de l'accord salarial 2016.

Collaborateurs (niveaux I à V)

- **Un seul train d'AI au lieu de 2:** Cela a le mérite de clarifier les choses et ne pas maintenir indûment les salariés en attente du deuxième train sans savoir s'ils seront éligibles ou non.
- **Le train unique d'AI avancé de juin à avril:** il sera probablement mis au 1er janvier l'année prochaine comme pour les Ingénieurs Cadres et Niveaux 6.
- **Suppression de l'Augmentation Générale (AG)** et remplacement par une mesure uniforme de 21,15 € (demande CFDT). Attention cela ouvre la voie à la suppression définitive des Augmentations Générales et la mise en place d'un système unique de rémunérations comme pour les Ingénieurs/Cadres et Niveaux 6 !
- **Augmentation des planchers 13ième mois:** notamment c'est la Cfecgc qui a demandé une augmentation du plancher pour les niveaux 5 (1300 personnes concernées). Le montant de 50 € correspond à un équivalent de +0,1% pour le salaire moyen niveau 5.

Ingénieurs, Cadres et Niveaux VI

- **Un budget promo dissocié du celui des AI:** La Cfecgc a aussi obtenu que près de 96% du personnel concerné percevront une AI et qu'elle ne pourra être inférieure à 1%.
- **Le maintien des mesures jeunes:** La Cfecgc s'est inquiétée tout de suite de l'absence de mesure pour les 3 premières années des jeunes embauchés sortant de l'école. Nous avons obtenu que les embauches 2013 et 2014 bénéficient cette année également des mesures qui leur avaient été présentées lors de leur embauche.
- **Augmentation du plancher 13ième mois:** encore une demande de la Cfecgc qui a obtenu une augmentation de 50€ par rapport à la proposition précédente, portant ainsi le plancher à 3850€ (2400 personnes concernées).

Et pour l'ensemble des salariés.

Merci qui ?



- **Garantie d'évolution pluriannuelle** Nous avons demandé la reconduction de la Garantie d'augmentation pluriannuelle que la Direction ne voulait pas l'appliquer cette année. Nous avons obtenu sa reconduction mais à un niveau moindre (3%) que les autres années compte tenu du montant du programme salarial de 2015 qui fut faible car non signé !
- **Augmentation de prise en charge Transport** (50 → 60%) **et CESU** (1200 → 1300€).

En conclusion

- La CFDT qui a fait perdre beaucoup d'argent aux salariés l'année dernière en ne signant pas l'accord salarial 2015 comme les années précédentes était prête à tout pour signer cette année.
- La Cfecgc a obtenu la reconduction voir l'amélioration de certaines mesures qui auraient dû être appliquées l'année dernière mais regrette le faible niveau des augmentations individuelles au regard des résultats et des perspectives de la société.
- La Cfecgc a signé cette année l'accord salarial, non pas parce qu'elle cautionne ce cadrage Safran mais uniquement parce qu'il permet d'améliorer les conditions des salariés de Snecma et d'éviter de leur faire perdre bêtement de l'argent.

Elle n'a pas signé l'année dernière car le talon de 25 € était insuffisant et elle signe cette année le remplacement de l'AG par une augmentation uniforme de 21,15€ !
Vas comprendre ?



Ce qui a été perdu l'année dernière ne se rattrapera jamais !

Pour la Cfecgc, c'est l'intérêt de l'ensemble des salariés qui passe avant toute autre considération !

